

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-91 du 27 Mai 1991

portant approbation des comptes de
fin d'exercice 1989 du Centre
d'action Régionale pour le Dévelop-
pement Rural de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant contitution de la République du Bénin ;
- VU La Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU Le Décret N° 91-63 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU Le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense de l'intérin du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- VU Le Décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- VU Le Décret N° 90-391 du 13 Décembre 1990 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques ;
- VU Le Décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ,
- VU L'Arrêté N° 236/MDRAC/DGM/DAFA/SAA du 18 Août 1989 portant attribution, organisation et fonctionnement des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative et du Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Avril 1991 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les comptes de fin d'exercice 1989 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Ouémé.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

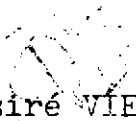
Fait à COTONOU, le 27 Mai 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, Le Ministre d'Etat, Chargé de
la Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense, chargé de
l'intérim,

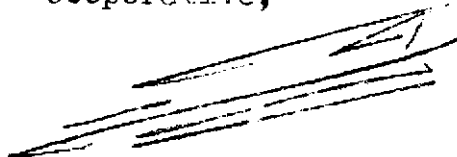


Désiré VIEYRA

Le Ministre d'Etat, Chargé
de la Coordination de
l'Action Gouvernementale
et de la Défense,

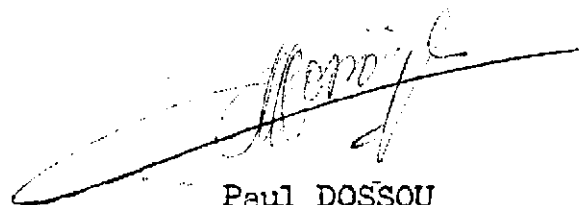

Désiré VIEYRA

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action
Coopérative,



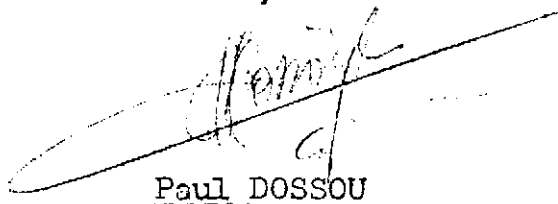
Richard ADJAH
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Industrie, de
l'Energie et des Entreprises
Publiques,



Paul DOSSOU
Ministre intérimaire

Le Ministre du Plan, de l'Economie
et des Finances,


Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 4 AN 2 CS 1 MECAGD 2 MPEF 4 autres Ministères 14
DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IGE 2 GCONB 1 DCCT 1 UNB-
FASJEP-ENA 3 LNB 2 PN-DAN 2 J.O.R. 1.-